

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-30/PCG instituant une journée fériée et chômée à l'occasion de la venue du Président de la République.

n° 73-30/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
5 décembre 1973

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1973

Date du numéro
10 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

La journée du mardi 16 janvier 1973 sera fériée et chômée dans l'ensemble du Territoire Français des Afars et des Issas à l'occasion de la venue de M. le Président de la République. Les journalistes seront payés. Les administrations territoriales assureront les services et permanences indispensables.